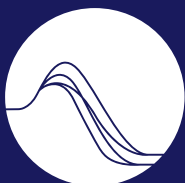


INITIATIVE SCIENCE BASED TARGETS (SBTi)

Mettre en œuvre l'initiative
SBTi de manière simple.



SBTi : L'ESSENTIEL EN BREF

L'initiative Science Based Targets (SBTi) s'adresse aux entreprises partout dans le monde pour les inciter à s'engager volontairement à atteindre des objectifs climatiques. Les objectifs, appelés « Science Based Targets » (SBT), reposent sur une base scientifique. Ils portent sur la réduction des gaz à effet de serre (GES) qu'une entreprise doit obtenir pour que le réchauffement mondial soit limité à 1,5 °C conformément à l'Accord de Paris sur le climat. Ils précisent le volume et le rythme de la réduction des émissions. Lorsqu'elles déposent leurs objectifs, les entreprises s'engagent de manière transparente, vérifiable et crédible à atteindre un objectif climatique en tant qu'acteur de la lutte contre le changement climatique.

À VOS CÔTÉS

Votre entreprise s'est-elle engagée dans le cadre de l'initiative internationale Science Based Targets SBTi ou bien souhaite-t-elle s'y associer dès à présent ? Grâce à notre expertise, nous accompagnons votre entreprise dans cette démarche pour vous aider à atteindre vos objectifs. Une entreprise qui a conclu une convention d'objectifs peut facilement établir quelles sont ses émissions correspondant aux scopes 1 et 2. Pour les émissions du scope 3, l'AEnEC collabore avec des partenaires spécialisés.

AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE



Accompagnement individualisé



Comparaison avec les mesures prévues dans la convention d'objectifs



Coûts réduits grâce aux synergies avec la convention d'objectifs



Données des scopes 1 et 2 déjà disponibles

SIX ÉTAPES SIMPLES

1.

Saisie des données

Une PME qui a conclu une convention d'objectifs dispose déjà d'une partie des données nécessaires. Seules les émissions de processus en amont et en aval doivent être évaluées et saisies.

2.

Définition des objectifs

Les PME se fixent un objectif normé de réduction, les entreprises de plus grande taille ont la possibilité d'opter pour un objectif de réduction ou pour un objectif d'intensité.

3.

Proposition d'objectif

Dès qu'elle dispose de toutes les données et de toutes les décisions de méthode, votre entreprise peut soumettre son objectif.

4.

Publication de votre participation

Le site de l'Initiative SBTi communique la participation de votre entreprise.

5.

Activités annuelles

Chaque année, votre entreprise publie l'évolution de ses émissions et de sa trajectoire par rapport à son objectif.

6.

Atteinte des objectifs

La participation à l'initiative SBTi est volontaire et l'atteinte des objectifs a un impact positif pour la réputation de votre entreprise et lui ouvre des marchés.



Retrouvez toutes les informations concernant l'initiative SBTi et nos autres offres sur notre site :

www.aenec.ch/sbti



DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION



BIEN ACCOMPAGNÉ AVEC L'AENEC

Avoir déjà conclu une convention d'objectifs avec l'appui de l'AEnEC représente un atout pour les PME désireuses de participer à l'initiative SBTi. En effet, elles disposent d'ores et déjà d'une partie des données nécessaires, en particulier des propositions de mesures de réduction des émissions de CO₂ ainsi que d'un système de gestion de leur énergie et de leur CO₂. L'AEnEC accompagne les PME de manière simple tout au long du processus d'inscription et établit avec elles les données qui doivent faire chaque année l'objet d'un rapport. Pour des entreprises de plus grande taille, l'AEnEC apporte son appui à l'inscription et à la récolte des données.

PRENEZ CONTACT MAINTENANT

Il n'est pas d'entreprise trop petite ou de défi trop grand. Souhaitez-vous profiter d'un accompagnement professionnel pour la mise en œuvre de l'initiative SBTi ? Prenez rendez-vous pour un entretien sans engagement.

AGENCE DE L'ÉNERGIE POUR L'ÉCONOMIE (AENEC)

Crêt 108a | 2314 La Sagne

+41 32 933 88 55

sbti@enaw.ch | www.aenec.ch/sbti